

- a) de consacrer en 1951, dans toute la mesure du possible, l'essentiel des efforts de l'Organisation à des initiatives s'inscrivant dans le cadre du thème central, sans renoncer pour autant à poursuivre, à un rythme raisonnable, l'exécution des autres projets du programme,
- b) de consacrer à faire connaître ce thème central une portion appréciable des crédits inscrits au Budget de 1951 pour les besoins de l'information,
- c) de faire rapport à la sixième session de la Conférence générale sur les résultats des mesures prises en vue de faire connaître ce thème central et d'y consacrer l'essentiel des efforts, afin de faciliter à la Conférence générale, lors de ses sessions ultérieures, le choix d'autres thèmes pour l'avenir.